



schweizerischer berufsverband der zirkusschaffenden
association suisse des professionnels des arts du cirque
associazione svizzera professionisti arti circensi

P.V. Groupe de travail "Sécurité"

1^{re} réunion – 10.06.2017

Festival PlusQ-île, Biel-Bienne

Présents : Nina Pigné (Festival plusQîle, ProCirque), Roman Müller (Festival cirqu'aarau, ProCirque), Philipp Boë (ProCirque), Jean Charmillot (Cie. Vol d'usage), Marc Moreaux (Equilibre-Nuithonie), Adrien Moretti (ARTOS), Laurent Sandoz (ECLIPSE SA - technique de spectacle), Jean-Claude Blaser (machiniste - spécialiste des agrès aériens), Didier Bühlmann (Ass. RévOcirque), Elisa Brandel (Enseignement sécurité), Vera Fabbri (Zircologik)

Nina et Roman présentent les raisons de la mise en place de ce groupe "sécurité" ainsi que les objectifs de la réunion. Il n'y a encore rien d'écrit sur le sujet, donc tout est à construire : Quelles sont les démarches à entreprendre ? Quelles sont les informations à collecter et comment les diffuser ? On constate qu'il y a deux grandes pistes : Chapiteau et Théâtre

Il existe un consensus : La mise en place de ce groupe de réflexion arrive au bon moment, car on soupçonne que des législations vont se faire (avec ou sans le secteur du cirque). Il est essentiel que le secteur assure la mise en place des conseils et des ordonnances afin d'éviter qu'elles ne soient faites par des bureaucrates loin des réalités de nos métiers. C'est donc un avantage, par rapport aux pays qui nous entourent, d'avoir pour l'instant une législation légère et peu contraignante.

Roman présente le processus de réflexion pour la rénovation de la Alte Reithalle à Aarau. Les responsables ne connaissent pas les besoins, nécessités ou obligations juridiques et se demandent d'ailleurs où est-ce qu'ils pourraient trouver de telles informations ? Concernant les chapiteaux : l'avantage à Aarau c'est que le cirque Monti et ses experts sont à proximité. L'accueil des chapiteaux étrangers est déjà plus compliqué.

Jean soulève par exemple que les lois sur l'assurance incendie dans les chapiteaux est plus légère qu'en France par exemple, ce qui peut être un avantage. Elle est publiée par l'association des établissements cantonaux d'assurance incendie et existe sur internet: http://www.praever.ch/fr/bs/vs/MB/Seiten/2002-15_rev2016_web.pdf.

Laurent explique que, en Suisse, les artistes sont beaucoup plus libres sur les prises de risque qu'ils veulent prendre. Quand les artistes font leurs propres accroches, c'est plus simple. Si l'on fait des accroches pour quelqu'un d'autre, il y a plusieurs contraintes, surtout si on est au-dessus du public. Il existe une feuille SUVA qui résume les plus importantes obligations de l'employeur. Ce document est une référence importante : www.suva.ch/de-ch/praevention/sicherheit-mit-system/rechte-und-pflichten.

Un document d'environ 45 pages sur les accroches est en cours de préparation. Sa publication est prévue pour la fin de l'année : « **Recommandations relatives au travail et à la sécurité du Rigging suisse** ».

Auteur : Stephan Moser (079 219 95 48 / smoser@show-movements.ch).

Il sera publié par ARTOS avec : SHRV | ASHR Schweizerischer Höhenarbeiten- und Rigging-Verband et svtb – Schweizer Verband Technischer Bühnen- und Veranstaltungsberufe.

Marc propose de mettre à disposition une copie du dossier en travail. C'est un règlement consultatif, mais sur lequel on va pouvoir s'appuyer juridiquement.

Jean rappelle qu'on est presque toujours en recherche de solutions adaptées.

Roman : Si ce n'est pas bien règlementé en Suisse et qu'il arrive quelque chose, le juge va s'orienter vers les lois françaises (si c'est une compagnie française). En Allemagne, on se fixe sur le Baubuch.

Laurent : On s'oriente aussi vers le fabricant.

Didier : Depuis 4-5 ans, en Suisse, il faut faire valider le montage d'un chapiteau (indépendamment du fabricant).

Nina cite l'exemple d'une compagnie qui avait construit leur propre dôme, mais la TÜV leur avait interdit l'utilisation.

Marc : Le fabricant à la base des constructions (dans tous les domaines) doit fournir les certificats (ordonnances qu'on doit faire valider). L'organisateur doit s'organiser de faire tester le matériel selon les lois (points d'accroche, etc.)

Laurent : Le permis de manifestation peut engendrer une commission d'inspection qui vient contrôler le matériel. C'est habituel avec les chapiteaux, notamment en France où les législations sont musclées.

Nina : Qu'est-ce qui est le plus utile pour le milieu ?

Elisa : Regrouper toutes les informations qui existent en les mettant à jour régulièrement. Si on sait où chercher les informations, c'est bien et très utile.

Jean : Sur le site de la FEDEC (Fédération Européenne des Ecoles de Cirque), il y a déjà beaucoup de documents : www.fedec.eu

Marc : Chaque pays a des choses intéressantes. AERISC (Association Européenne pour la Recherche, l'Innovation et la Sécurité du Cirque) met à disposition une quantité de documents sur son site : www.aerisc.com

Roman : Il faudrait aussi éviter un "trop" d'informations.

Laurent : Tout est réglementé. S'il n'y a pas de réglementation, on se fixe sur les réglementations les plus proches, qui sont souvent plus contraignantes.

Marc : Dans les règles de l'art, un circassien qui est toujours en contact avec son agrès n'a pas nécessairement d'accrochage. S'il quitte l'agrès, un accrochage de sécurité devient nécessaire. Un juge va s'orienter sur ces règles.

Nina : Pour ProCirque, ce serait intéressant de pouvoir rediriger les demandes vers des personnes compétentes. Philipp ne trouve pas évident de relayer vers des tiers car le sujet est délicat. Jean trouve mieux de mettre à disposition des documents.

Marc : Donner accès à des informations qui peuvent intéresser les différents employeurs. C'est aussi important pour les écoles de cirque.

Nina : Fédérer les gens serait bien, faire du réseautage.

Marc : Une ordonnance sur le cirque va se mettre en place. Il est intéressant pour le secteur de s'impliquer dans la rédaction d'une telle ordonnance afin de trouver la solution « la moins pire ».

Laurent : Si on peut montrer le chemin (respecter les normes de l'association, les accrochages, les casques etc.) c'est bien, car être conscient des risques c'est déjà la moitié du chemin.

Adrien : Il y a 10 ans, chaque canton faisait un truc individuel, mais le regroupement a grandi (la formation aussi et tous ces règlements sont là pour nous aider). Il faut éviter que ce soit l'assureur qui nous dise comment faire du cirque.

Marc : Les problèmes viennent presque toujours de la mauvaise utilisation des agrès et non de la machine ou de l'agrès lui-même.

Jean-Claude évoque le conseil d'un assureur : Si vous n'écrivez rien, vous allez ramasser. Par contre, si à chaque fois vous écrivez un compte rendu (j'ai contrôlé ... / j'ai resserré ... / etc.) et le faites valider par le directeur, ça peut être très utile. **Écrivez et utilisez une check-list !**

Marc confirme et ajoute que c'est d'ailleurs souvent l'une des premières questions (Avez-vous une check-list ?). Il faut avoir des procédures de maintenance.

Jean-Claude : On oublie que c'est important de connaître et d'assumer la responsabilité des règles de l'art. Si on se cache derrière les législations, ce n'est pas bien. Si on amène la SUVA sur les règles de l'art, ils vont écouter. Par exemple un test épissure est bien et simple...

Marc : Dans la construction des décors, c'est vraiment utile de connaître les matériaux (résistance, torsion, etc.)

Jean : C'est souvent moi qui décide comment faire, là il y a un avantage dans la non-réglementation.

Nina : ProCirque pourrait proposer une médiathèque, mais il nous faut fournir les documents.

Jean : Il faudra catégoriser : accroches, artistique, travail en hauteur, incendie...

Adrien : C'est bien de se fédérer pour prendre de l'avance sur les juges. L'aberration est souvent le danger.

Marc a observé une évolution frappante avec l'arrivée du CNAC sur le festival des écoles de cirque à AUCH en ce qui concerne la sécurité et la conscience.

Marc rappelle : Celui qui dénature/transforme un objet devient le constructeur de ce nouvel objet et il doit entamer le processus de validation, etc.

Adrien : Dans chaque création, il faut prévoir du temps et des finances supplémentaires pour la sécurité.

Marc : C'est toujours moins cher d'investir pour la sécurité ! Il faut prévoir des investissements plus importants (et si besoin les distribuer sur plusieurs années). Dans le secteur des entreprises et depuis les années 2000, il faut faire un recensement de tous les risques au sein de l'entreprise et comment les éliminer au fur et à mesure.

Nina propose de refaire une rencontre avant la fin de l'année, elle enverra un doodle pour une deuxième rencontre à partir de mi-septembre.

Tout le monde est prié d'envoyer des liens/pdf intéressants avant le 1^{er} septembre à : nina.pigne@gmail.com.